

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du Syndicat Intercommunal
EAU et ASSAINISSEMENT
Chevincourt-Machemont-Mélicocq-Marest-sur-Matz

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 12/04/2025
ID : 060-24600640-20250326-1_2025_S06-DE



SÉANCE ORDINAIRE DU 26 mars 2025
(article L52-11 du CGCT)

Date de convocation et affichage : 19/03/2025
Nombre de membres : 12 - Présents : 08 Votants : 08
Secrétaire de séance : Mme Laurence NOYELLE

CHEVINCOURT : MM. MACHURA - NOYELLE
MACHEMONT : MM. PASTOT - SAULE - VIEL
MÉLICOCQ : Mme DELABIE
MAREST : M.M. LÉPINE - LEGRAND

Objet : 1.2025.S06 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Président présente le projet du budget primitif 2025 qui se décompose comme suit :

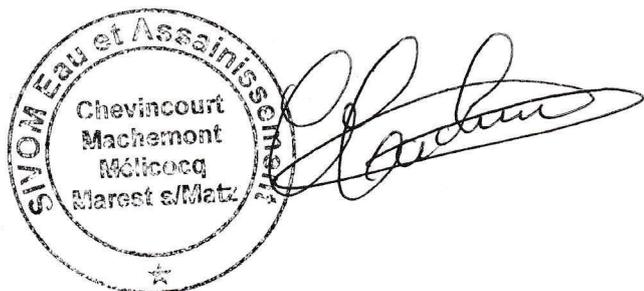
Section fonctionnement : Dépenses/Recettes : 626 345 €

Section d'investissements : Dépenses/Recettes : 567 300 €

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Transmis par voie dématérialisée au contrôle de légalité

Le Président
M. Christophe MACHURA



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr